

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 689 868

②1 N° d'enregistrement national :

92 04543

⑤1 Int Cl⁵ : B 65 D 85/18, 5/16

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 14.04.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 15.10.93 Bulletin 93/41.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : EMINENCE (S.A.) — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Séré de Lanauze Gilles.

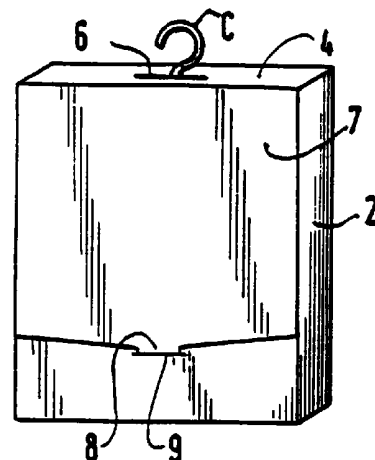
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Viard.

⑤4 Conditionnement pour article textile.

⑤7 Selon l'invention, le corps creux (1) est obturé ou non par un rabat (7) fixé par pénétration d'une patte (8) dans une fente (9), une fente (6) permettant le passage du crochet (c) d'un cintre.

Applications: Présentation d'un article textile permettant le toucher par l'acheteur.



FR 2 689 868 - A1



CONDITIONNEMENT POUR ARTICLE TEXTILE.

La présente invention a pour objet un conditionnement destiné en particulier, mais non exclusivement , à la présentation en vue de la vente d'articles textiles tels que caleçons, slips, 5 tee-shirts etc...

Le problème qui se pose avec de tels articles, dans les magasins en libre-service, réside en ce que le client 10 éventuel, avant d'acheter désire toucher l'article, la qualité du contact étant un facteur essentiel d'achat d'un vêtement ou sous-vêtement. Mais, un tel contact se traduit le plus souvent par une altération de l'article et il est souhaitable de 15 disposer d'un conditionnement qui permette de protéger celui-ci tout en en permettant le toucher.

Les emballages actuellement connus sont constitués par un 20 compartiment de volume sensiblement égal à celui de l'article plié qui reste fermé jusqu'à ouverture par l'acheteur, une fenêtre transparente permettant, dans certains cas, d'apercevoir l'article. Mais, très souvent, les articles sont 25 présentés sur des cintres, sans emballage ce qui n'est pas souhaitable au point de vue de l'hygiène.

Par ailleurs, afin de faciliter la présentation en rayon, il 30 est souhaitable de pouvoir suspendre les articles sur des tiges ou " pegs" faisant saillie sensiblement horizontalement à partir d'un tableau vertical ou "pegboard".

La présente invention répond à ce double but.

Selon la présente invention, le conditionnement pour article textile est caractérisé en ce qu'il comprend un compartiment, entourant partiellement l'article pouvant être obturé par un rabat qui peut être ramené sur la face arrière du corps où il peut être fixé par pénétration d'une patte dans une fente du corps.

Ainsi, avec un même emballage, il est possible de présenter l'article soit en position d'exposition, le rabat étant ramené en arrière, soit en position de protection, le rabat étant ramené en avant. Sur un linéaire, il est possible de n'ouvrir que le premier emballage et de laisser les autres en position de protection.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le corps est percé, à sa partie supérieure, d'une fente de passage du crochet d'un cintre le rabat présentant une fente correspondante. Ainsi, l'article disposé sur un cintre peut être suspendu à l'intérieur de son conditionnement dans les deux états de l'emballage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode de réalisation particulier, donné uniquement à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins qui représentent :

- La figure 1, une vue du conditionnement fermé;
- La figure 2, une vue du conditionnement ouvert, vu de face;
- La figure 3, le conditionnement ouvert, vu par l'arrière;

-3-

- La figure 4, une vue par-dessus du conditionnement à plat.
- La figure 5, un exemple d'utilisation de l'emballage.

Sur les Figures, on voit que le conditionnement consiste en un compartiment creux 1 qui, dans l'exemple représenté, est parallélipipédique mais qui pourrait prendre toute autre
5 forme. Le corps creux 1 est délimité par deux bords latéraux 2, un bord inférieur avec rebord 3 revenant vers l'avant et un bord supérieur 4. La partie supérieure 5 du compartiment 1 est ainsi ouverte et permet l'introduction d'un article textile
10 qui est ainsi contenu dans l'emballage. Le bord supérieur 4 du conditionnement comporte une fente 6 qui est destinée, comme cela apparaît sur la figure 2 à permettre le passage du crochet C d'un cintre, lorsque les articles sont vendus sur
15 cintre.

La cavité parallélipipédique est normalement obturée par un rabat 7 comprenant une patte 8 s'insérant dans une fente 9
20 formée dans le rebord 3 pour clore l'emballage. Dans le rabat 7 est formé un pli 10, de même largeur que le bord supérieur 4, permettant de replier le rabat contre la face arrière 11 du compartiment 1. Au milieu du pli 10 est prévue une fente 6a
25 qui, lorsque l'emballage est en position de présentation (Fig.2), vient en regard de la fente 6.

Lorsque l'emballage est ouvert (Fig.2), la patte 8 s'insère
30 dans une fente 9a formée dans la paroi arrière 11 de l'emballage. Le rabat 7 est ainsi articulé autour du pli 10 et peut prendre une position avant (emballage fermé) où une position arrière (emballage de présentation).

Dans les magasins, on peut, comme représenté sur la Fig.5 disposer en bout de tige un emballage en position de présentation et les emballages suivants en position fermée, les articles emballés correspondants à l'article présenté dans
5 l'emballage ouvert.

Bien entendu, le présent emballage peut être réalisé, par exemple en carton imprimé ou en tout autre matériau approprié.

Le conditionnement selon l'invention peut également servir de boîte cadeau pour le consommateur qui ôte le cintre de
10 l'article, sans avoir à sortir celui-ci puis referme la boîte comme indiqué précédemment;

Par contre, si un magasin veut réintroduire l'article dans un stock classique, il peut simplement ôter la boîte pour le réintégrer dans un rayon normal de sous-vêtement.

15 Il va de soi que de nombreuses variantes peuvent être apportées, notamment par substitution de moyens techniquement équivalents sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1° Conditionnement , notamment pour articles textiles, caractérisé en ce qu'il comprend un compartiment creux (1) pouvant être obturé par un rabat (7) qui peut être rabattu sur la face avant ou arrière (11) du corps (1) où il peut être
5 fixé par pénétration d'une patte (8) dans une fente (9,9a) du corps (1).

2° Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le compartiment 1 est percé, dans son bord supérieur, d'une fente (6) de passage du crochet d'un cintre
10 le rabat (7) présentant une fente (6a) correspondante.

3° Conditionnement selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le compartiment (1) est de forme générale parallépipédique.

1/1

